



Projet de construction d'un poste à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV
à Blainville et à Mirabel

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 16 OCTOBRE À BLAINVILLE

Québec, le 18 septembre 2012 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de construction d'un poste à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Blainville et à Mirabel* par Hydro-Québec TransÉnergie. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **mardi 16 octobre, à compter de 19 h 30, à la Salle Diamant, Le Mirage Hôtel Blainville, 1136, boul. du Curé-Labelle, à Blainville**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 2 novembre 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et **jusqu'au 2 novembre 2012**, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque centrale, 1000 chemin du Plan Bouchard, Blainville ;
- Bibliothèque centrale – secteur de Saint-Janvier, 17710, rue Val d'Espoir, Mirabel.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Hydro-Québec TransÉnergie souhaite construire un poste de transformation 315-25 kV ainsi qu'une ligne d'alimentation 315 kV. Le poste serait construit sur un emplacement proposé par la Ville de Blainville, dans l'aire de conservation se trouvant à l'est du boulevard Michèle-Bohec. Pour sa part, la ligne d'alimentation de 5,8 km partirait de la ligne Chénier-Chomedy au nord-est du terrain de golf Glendale pour rejoindre le nouveau poste. Ce projet se réaliserait principalement sur des terrains de tenure privée.

Le projet comprendrait la construction d'un poste de transformation 315-25 kV, l'aménagement d'un chemin d'accès (50 m), le déplacement d'une conduite souterraine de gaz (1,8 km), des travaux d'excavation, de remblayage, de nivellement et de creusement de fossé de drainage. Le montage de la ligne d'alimentation nécessiterait, quant à lui, le déboisement d'une superficie de 21,9 ha, l'aménagement d'une voie de circulation dans l'emprise de la ligne, la mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement des cours d'eau et l'installation de 27 pylônes d'acier, dont 15 à

encombrement réduit. Le coût total du projet est estimé à 81,3 M\$. Le promoteur souhaiterait entreprendre les travaux au printemps 2013, pour une mise en service à l'automne 2014.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les activités du projet auraient des répercussions notamment sur les milieux naturel et humain.

Pour ce qui est du milieu naturel, les répercussions appréhendées résulteraient en une perte de végétation et d'habitats pour la faune. En effet, la construction du poste de transformation nécessiterait le déboisement d'une superficie de 3,9 ha dans une aire de conservation. La Ville de Blainville assumerait la compensation pour la perte de ces milieux à la suite d'une entente avec le promoteur pour la localisation du poste de transformation à l'endroit choisi. Elle prendrait également des mesures pour assurer la pérennité d'espèces floristiques à statut particulier pouvant être menacées par le projet. De son côté, le promoteur s'engagerait à déboiser en dehors de la période de nidification des oiseaux et reboiserait une superficie équivalente dans la MRC Thérèse-De Blainville. La construction de la ligne d'alimentation entraînerait la perte de milieux humides (700 m²) et le déboisement d'une superficie de 21,9 ha, pertes qui seraient compensées. Le promoteur s'engage à effectuer les travaux de déboisement en période hivernale pour minimiser les répercussions sur les milieux humides et les espèces floristiques à statut particulier.

Concernant le milieu humain, les travaux en milieu habité seraient effectués entre 7 h et 19 h pour limiter les nuisances. Une compensation pour la perte d'usage serait négociée entre Hydro-Québec et les propriétaires des lots touchés. Afin de diminuer les répercussions du poste de transformation et de la ligne d'alimentation sur le plan visuel, notamment pour le quartier résidentiel de Blainville, le promoteur réaliserait un aménagement paysager entre le poste et le boulevard Michèle-Bohec, tout en conservant une lisière d'arbres sur les côtés nord et ouest. Le projet ferait en sorte qu'un segment du sentier de motoneige du Club de motoneige Les Fusées blanches devrait être déplacé. Le promoteur prendrait entente avec ce club afin d'établir le nouveau tracé. Le promoteur estime que les retombées économiques directes du projet s'élèveraient à 18,5 M\$.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 2 novembre 2012**, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : poste-ligne-blainville@bape.gouv.qc.ca

Source : Louise Bourdages
Conseillère en communication
418 643-7447, poste 532 ou 1 800 463-4732
En collaboration avec Luc Nolet
Conseiller en communication